

vivant de tous les hommes. Il ne lui échappe aucune parole d'aigreur contre ceux qui se sont faits ses ennemis et les nôtres. Il est facile de voir que cette réserve n'est pas calculée et ne lui impose aucune contrainte. Elle est le produit naturel de son cœur, de cette indulgence céleste qui faisait dire au prophète Isaïe, en parlant du Sauveur : " Il ne brisera pas le roseau qui plie sous le vent, et il n'éteindra pas la mèche qui fume encore." Mais lorsqu'il s'agit des droits sacrés de la conscience, il est inflexible ; et plutôt que de consentir à leur oppression, il déploiera une fermeté à toute épreuve ; il s'exposerait à tous les sacrifices.....

" Vous ne voudrez certainement pas, N. T. C. F., faire moins cette année pour le Saint-Siège que les années précédentes. Ses besoins sont toujours les mêmes : nous les avons déjà souvent signalés. Toutes les ressources que procuraient aux Papes les Etats de l'Eglise, c'est-à-dire le domaine de Saint-Pierre, sont taries. Et cependant il faut que leur successeur continue à pourvoir au gouvernement de l'Eglise. Les revenus ont disparu, les charges sont restées. Elles se sont sensiblement accrues par la nécessité de soutenir les évêques dont on a confisqué les biens, et par celle de fonder des écoles chrétiennes en face de celles d'où la religion est bannie.

" En présence de cette situation critique plusieurs catholiques ont proposé au Saint-Père d'établir un mode régulier et uniforme de percevoir une taxe proportionnée aux dépenses à couvrir. Léon XIII, en les remerciant de leur bonne volonté, a déclaré préférer s'en remettre à la générosité libre et spontanée des fidèles.